



République Française  
**Commune de**  
**68190 RAEDERSHEIM**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller

**ARRÊTÉ N° 20/2026 du 02 avril 2026**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A UN ADJOINT**

**Monsieur Patrick SCHAEFFER, deuxième adjoint**

**Le Maire de la Commune de Raedersheim,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Patrick SCHAEFFER en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions et de signature du maire au bénéfice de Monsieur Patrick SCHAEFFER 2<sup>ème</sup> adjoint,

**Arrête**

**Article 1er :** A compter du 20 mars 2026, Monsieur Patrick SCHAEFFER, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité et concurremment avec moi, délégation de fonctions assortie de délégation de signature pour les missions et domaines suivants :

✓ Tous certificats, tous documents administratifs, toute commande ou devis relatifs au service communaux chargés des Travaux, de l'Urbanisme, du Patrimoine et des affaires foncières.

✓ Tous documents relatifs à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'occupation des sols,

✓ Les déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption dans les cas où la Commune ne souhaite pas faire valoir ce droit,

✓ La légalisation des signatures, l'authentification des copies et la délivrance des certificats de tous types.

**Article 2 :** En application de l'article L2122-32 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrick SCHAEFFER, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

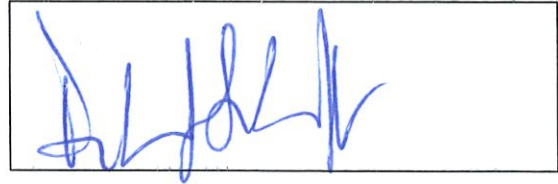
**Article 3 :** En cas d'empêchement du titulaire de la présente délégation, celui-ci sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint pris dans l'ordre du tableau.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de ma part, délégation est aussi donnée pour les affaires relevant de ma propre compétence, en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du CGCT, confiées par le Conseil Municipal en date du 02 avril 2026.

Accusé de réception en préfecture  
068-216802603-20260402-02042026\_20-AI  
Reçu le 03/04/2026

Article 5 : Un modèle de signature figure ci-contre :

Monsieur Patrick SCHAEFFER



Article 6 : Madame la secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- M. le Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Colmar,
- M. le Comptable public du SGC Guebwiller,
- L'intéressé,
- La Mairie.

Fait à RAEDERSHEIM, le 02 avril 2026

Le Maire,  
Grégory CLADÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....02.04.2026.....

Signature de l'intéressé(e) :

